

**Comité paritaire des agents de sécurité**  
**États financiers**  
**au 31 décembre 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15 - 16



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

Aux administrateurs de  
Comité paritaire des agents de sécurité

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire des agents de sécurité (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 20 août 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Cotisations patronales et ouvrières	<b>4 027 970</b>	3 822 271
Amendes et pénalités	<b>81 246</b>	88 222
Produits nets de placements	<b>299 379</b>	245 332
Entente de service – Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (note 9)	<b>69 116</b>	202 357
Contentieux	<b>11 689</b>	2 770
Autres	<b>5 021</b>	5 066
	<u><b>4 494 421</b></u>	<u>4 366 018</u>
<b>Charges</b>		
Administration générale (annexe A)	<b>3 135 346</b>	3 005 870
Administration du décret – inspection (annexe B)	<b>1 312 016</b>	1 196 331
Administration de la propriété (annexe C)	<b>291 128</b>	298 567
Membres du Comité (annexe D)	<b>73 934</b>	71 996
	<u><b>4 812 424</b></u>	<u>4 572 764</u>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u><b>(318 003)</b></u>	<u>(206 746)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

			<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Investi en</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>immobilisations</u>		<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Solde au début	<b>1 590 042</b>	<b>8 155 886</b>	<b>9 745 928</b>	9 952 674
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>13 576</b>	<b>(13 576)</b>		
Somme à recevoir du bailleur	<b>(129 445)</b>	<b>129 445</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(414 659)</b>	<b>96 656</b>	<b>(318 003)</b>	<b>(206 746)</b>
Solde à la fin	<b><u>1 059 514</u></b>	<b><u>8 368 411</u></b>	<b><u>9 427 925</u></b>	<b><u>9 745 928</u></b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(318 003)	(206 746)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	108 723	45 269
Amortissement des actifs incorporels	362 447	362 447
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	(56 511)	(7 728)
Loyers reportés	(21 744)	8 430
	<u>74 912</u>	<u>201 672</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(148 034)	(118 297)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(73 122)</u>	<u>83 375</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme	(500 000)	359 579
Variation nette de l'encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	94 868	309 374
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 576)	(215 771)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(418 708)</u>	<u>453 182</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Encaissement de la sommes à recevoir du bailleur – avantage incitatif à un bail	129 445	
Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	(94 847)	(309 373)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>34 598</u>	<u>(309 373)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<u>(457 232)</u>	<u>227 184</u>
Encaisse au début	<u>1 639 754</u>	<u>1 412 570</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 182 522</u></u>	<u><u>1 639 754</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Situation financière

au 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	1 182 522	1 639 754
Encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	380 764	475 632
Dépôts à terme	400 000	
Intérêts courus	414 779	234 544
Cotisations à recevoir	589 458	524 826
Somme à recevoir du bailleur (note 6)		129 445
Sommes à recevoir du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, sans intérêt		12 000
Frais payés d'avance	52 481	68 479
	<u>3 020 004</u>	<u>3 084 680</u>
Long terme		
Dépôts à terme	6 200 000	6 100 000
Immobilisations corporelles (note 4)	215 381	310 528
Actifs incorporels (note 5)	909 339	1 271 786
	<u>7 324 720</u>	<u>7 682 314</u>
Fonds en fidéicommiss		
Encaisse	83 310	96 933
	<u>10 428 034</u>	<u>10 863 927</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	472 405	378 116
Taxes à la consommation à payer	2 219	27 673
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	376 000	470 847
Loyers reportés	969	22 713
	<u>851 593</u>	<u>899 349</u>
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un bail (note 6)	65 206	121 717
	<u>916 799</u>	<u>1 021 066</u>
Fonds en fidéicommiss		
Dus aux employés assujettis	83 310	96 933
	<u>1 000 109</u>	<u>1 117 999</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	1 059 514	1 590 042
Non affecté	8 368 411	8 155 886
	<u>9 427 925</u>	<u>9 745 928</u>
	<u>10 428 034</u>	<u>10 863 927</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité,

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

# Comité paritaire des agents de sécurité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ**

Le Comité, constitué le 26 mars 1981, a été modifié le 22 février 1984 en vertu de la *Loi sur les décrets de convention collective (Québec)*. Le Comité est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret relatif aux agents de sécurité, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis au décret. Le Comité est exempté d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Avantage incitatif relatif à un bail**

L'avantage incitatif relatif à un bail est constitué d'un incitatif à la location de locaux et est amorti sur la durée du bail selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Au cours de l'exercice, la durée d'amortissement a été ajustée à une période résiduelle de huit mois, qui correspond à la durée restante de la période d'occupation des locaux jusqu'à la date de résiliation du bail selon l'avis reçu du locateur, soit le 30 juin 2025.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'amendes et de pénalités sont constatés lorsqu'une entente avec les employeurs concernés a été conclue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

La contribution du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec est constatée selon l'entente entre les parties et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

#### Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Taux et périodes</u>
Ameublement et équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique et logiciel de transfert de données	4 ans et 7 ans
Système téléphonique	10 ans
Améliorations locatives	Durée initiale des baux de 5 ans
Logiciels	50 %
Logiciel SysGDii	10 ans

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

##### Loyers reportés

Les loyers reportés représentent les mois de loyer gratuit utilisés qui étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale du bail, soit 60 mois, échéant le 31 mars 2029.

Au cours de l'exercice, la durée d'amortissement a été ajustée à une période résiduelle de huit mois, qui correspond à la durée restante de la période d'occupation des locaux jusqu'à la date de résiliation du bail selon l'avis reçu du locateur, soit le 30 juin 2025.

#### 3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	2024	2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	108 723	45 269
Amortissement des actifs incorporels	362 447	362 447
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	56 511	7 728
Contributions au régime enregistré d'épargne-retraite collectif	148 448	137 704

#### 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	158 307	123 876	34 431	37 101
Équipement informatique	374 027	278 585	95 442	114 667
Système téléphonique	31 828	25 649	6 179	9 362
Améliorations locatives	233 337	154 008	79 329	149 398
	<b>797 499</b>	<b>582 118</b>	<b>215 381</b>	<b>310 528</b>

## Comité paritaire des agents de sécurité

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

#### 5 - ACTIFS INCORPORELS

			<b>2024</b>	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	46 303	46 303		
Logiciel de transfert de données	93 227	93 227		
Logiciel SysGDii	3 462 704	2 553 365	909 339	1 271 786
	<b>3 602 234</b>	<b>2 692 895</b>	<b>909 339</b>	<b>1 271 786</b>

#### 6 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN BAIL

Le Comité a signé un contrat de location qui prévoyait une somme de 129 445 \$ à titre d'avantage incitatif. Ce montant a été encaissé au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2024, le solde non amorti est de 65 206 \$ (121 717 \$ au 31 décembre 2023). Cette somme est comptabilisée à titre d'avantage incitatif relatif à un bail et est imputée à l'état des produits et charges à titre de réduction des frais d'administration de la propriété.

#### 7 - RISQUES FINANCIERS

##### Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les intérêts courus et les cotisations à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

##### Risque de marché

Les instruments financiers du Comité l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

##### Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Comité au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## **Comité paritaire des agents de sécurité**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2024

---

#### **8 - ENGAGEMENTS**

Le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location à Montréal et à Québec échéant respectivement le 31 janvier 2037 et le 31 juillet 2026, à verser une somme de 3 845 726 \$ pour des locaux, y compris des loyers supplémentaires basés sur une part proportionnelle des taxes, des frais d'entretien et des frais d'électricité.

De plus, le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en juillet 2026, à verser une somme de 7 524 \$ pour des services d'entretien et des photocopieurs.

Le Comité s'est aussi engagé, en vertu de contrats échéant en juin 2028, à verser une somme de 16 899 \$ pour des services informatiques et des services liés à Internet.

Les engagements totaux sont de 3 870 149 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 312 079 \$ en 2025, à 328 543 \$ en 2026, à 321 469 \$ en 2027, à 320 664 \$ en 2028 et à 320 090 \$ en 2029.

#### **9 - ENTENTE DE SERVICE AVEC LE COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC**

Le Comité a signé une entente de service avec le Comité paritaire du personnel de la signalisation routière du Québec pour la gestion du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, pour une durée approximative de 24 mois et débutant le 24 août 2022. Cette entente de service prévoit une facturation de 174 742 \$ la première année de service et de 177 452 \$ la deuxième année de service. Pour l'exercice, un montant de 44 363 \$ a été facturé et comptabilisé à titre de produits (172 357 \$ en 2023). L'entente a pris fin le 31 mars 2024.

De plus, le Comité a signé une autre entente de service pour des services de comptabilité. Pour l'exercice, aucun montant n'a été facturé et comptabilisé à titre de produits (30 000 \$ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, ces deux ententes de service sont complètement terminées.

Finalement, en vertu d'une entente conclue au cours de l'exercice et valide pour douze mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, le Comité a facturé des produits de location de locaux pour un montant de 24 753 \$.

# Comité paritaire des agents de sécurité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

---

### **10 - ÉVENTUALITÉS**

En cas de fermeture définitive ou partielle du Comité, ou de changements technologiques ou administratifs au sein du Comité, la convention collective stipule que l'employeur accordera à l'employé syndiqué une indemnité de départ de une semaine par année d'ancienneté, en plus de donner un préavis de mise à pied. Dans le cas d'une mise à pied pour remplacement technologique d'un employé administratif, l'indemnité est de une semaine par année d'ancienneté pour les dix premières années et de deux semaines par année d'ancienneté à partir de la onzième année, pour un maximum de 40 semaines. De plus, par résolution du conseil d'administration, l'employeur accordera aux cadres une indemnité de départ de deux semaines par année d'ancienneté.

Le total des indemnités de départ au 31 décembre 2024, incluant les vacances mais excluant les avantages sociaux, s'élève à 660 988 \$ (680 080 \$ au 31 décembre 2023). Tout paiement pouvant découler de ces indemnités sera imputé aux produits et charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cours normal des activités du Comité, des réclamations ont été déposées contre le celui-ci. De l'avis de la direction, le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Comité et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.



